



N° 197 NOVEMBRE 1972

FOS SUR MER

WENDEL-SIDELOR ET USINOR LES GEANTS DE L'ACIER SE MARENT



dans la dot,
l'argent des contribuables

GERLACH BOUZONVILLE

Une avancée vers la mensualisation intégrale

Déjà en février de cette année, les travailleurs de l'usine Gerlach de Bouzonville (Moselle) avaient arrêté le travail durant une semaine.

Du 20 septembre au 4 octobre, l'ensemble du personnel horaire, soit plus de 600 travailleurs dont 70 % d'immigrés, est à nouveau passé à l'action avec ses organisations syndicales C.F.D.T. et C.G.T. : grève avec occupation de l'usine, démarches à la mairie, sous-préfecture, inspection du travail, opération portes ouvertes...

Les résultats obtenus après 15 jours de grève marquent une avancée importante vers la mensualisation intégrale.

Pour 1972, le treizième mois est porté de 600 à 900 francs pour les O.S. et de 1 100 à 1 300 francs pour les P.3.



La prime d'ancienneté est fixée à 3 % pour 3 ans d'ancienneté. Elle augmentera de 1 % par an, jusqu'au plafond de 10 %.

Le salaire minimum garanti pour 44 heures est fixé à 1 900 francs pour l'O.P.3 après 2 ans d'ancienneté, et à 1 350 francs pour l'O.S. 2, après un an d'ancienneté.

Les salaires sont augmentés au 1er octobre de 35 francs uniforme.

La nature des revendications posées, les résultats obtenus par les travailleurs de Gerlach, ne pourront que favoriser un climat revendicatif latent dans la métallurgie de la Moselle, qui enregistre sa sixième grève depuis début septembre.

LE TRAIT : Les T.M.T. ferment leurs portes après avoir épuisé les fonds publics

Le 20 octobre un débrayage et une manifestation se sont déroulés au Trait contre la fermeture des T.M.T. L'action pour l'emploi est engagée durement dans ce secteur face à des opérations inadmissibles.

La fermeture de l'entreprise T.M.T., filiale des chantiers de la Ciotat, occupant 550 personnes, est prévue pour le 31 décembre. Dans le même temps et la même région, est annoncée la fermeture de l'U.I.E. (plateformes pétrolières) entraînant la suppression de 500 emplois d'ouvriers professionnels.

La F.G.M.-C.F.D.T. dénonce le scandale inadmissible de ces deux opérations aboutissant à une exploitation maximum des fonds publics, et à la démonstration d'engagements reniés sans scrupule.

En effet, le chantier Naval de la Ciotat, propriétaire du Trait, est l'une des cinq sociétés bénéficiant des mesures d'aide à la construction navale prévues par le contrat professionnel de 1968.

La profession s'était engagée en contrepartie à rechercher la continuité de l'emploi, engagement renié dans les faits d'aujourd'hui.

En ce qui concerne l'U.I.E., une opération publicitaire se déroule actuellement autour de la création, à Cherbourg, de 450 emplois par cette Société, qui supprime dans le même temps 500 emplois à Saint-Wandrille près du Trait.

Où sont les emplois créés et que signifie cette hypocrisie ?

A noter, que sur les 500 emplois supprimés, se trouvent 180 ouvriers qualifiés du Trait qui avaient été « reclassés » dans cette entreprise avec l'aide de fonds publics.

L'U.I.E. bénéficiera cependant à nouveau à Cherbourg de l'aide de l'Etat par le fonds d'aide à la décentralisation.

Décongestionner l'industrie du Trait déjà largement en déclin, pour la « décentraliser à Cherbourg » re-

lève de choix à tout le moins considérés, et l'on peut se demander quels intérêts cachent ces opérations.

La F.G.M./C.F.D.T. demande que des mesures immédiates soient prises pour faire cesser cette collusion entre Pouvoirs Publics, hommes politiques et industriels, collusion aboutissant à utiliser de façon inadmissible l'argent des contribuables.

La F.G.M. affirme que rien n'a été fait de sérieux pour développer et maintenir une activité au Trait, et continue donc de s'opposer à tout licenciement sans reclassement préalable garanti durablement.

L'accord sur l'emploi signé en septembre 1969 dans la Métallurgie doit être respecté.

La F.G.M./C.F.D.T. demande aux industriels et organisations patronales concernés, les justifications d'une telle situation et l'examen de mesures qu'il est encore temps de prendre, pour maintenir l'emploi des travailleurs menacés.

CHEZ JAEGER A CAEN 600 ouvrières brisent les cadences

Ça ne pouvait plus durer.

Chez Jaeger, comme dans beaucoup d'autres usines, on travaille au rendement et les cadences sont de plus en plus insupportables. Les conséquences sont connues : c'est la fatigue nerveuse, les crises de nerfs, les arrêts de maladie, c'est la vie familiale compromise, etc...

Depuis le 12 septembre les ouvrières ont décidé de refuser de se plier à la cadence. De 120 de rendement, elles sont descendues à 70 pour imposer leurs revendications.

Leurs revendications.

Un salaire qui ne soit plus lié au rendement.

Un rythme de travail plus humain.

Un salaire mensuel garanti de 1 000 F pour 40 H.

Des feuilles de paye plus compréhensibles.

Ces revendications ont été formulées par les ouvrières au cours des assemblées organisées par la C.F.D.T., seule à mener l'action avec les travailleuses depuis le début du conflit.

Le système Taylor est condamné.

Chez Jaeger, l'organisation du travail repose uniquement sur le système Taylor, inventé aux U.S.A. en 1911, et qui depuis n'a pas changé. Des bureaux d'études calculent l'organisation des postes de travail et des chaînes de fabrication, puis déterminent les rendements qui sont ensuite imposés aux travailleurs.

Pour qu'ils produisent au maximum, on invente des primes qui varient avec le rendement.

C'est cela dont les travailleuses de Jaeger ne veulent plus !

CITROËN — région parisienne

Les travailleurs de Citroën et leurs organisations syndicales, savent combien il faut de ténacité pour faire respecter dans cette entreprise les droits des travailleurs.

Le mois dernier, la Voix des Métaux signalait comment Citroën bafoue allégement et constamment les lois. Or, sur recours de la F.G.M./C.F.D.T. et de la F.T.M./C.G.T., le Ministre du Travail vient de réformer la décision du directeur départemental de la main-d'œuvre, qui n'accordait qu'un seul comité d'entreprise pour l'ensemble des usines Citroën de la région parisienne.

Désormais, six établissements distincts devront être créés.

Pour la F.G.M./C.F.D.T. cette décision constitue le résultat de 9 ans d'actions et de procédures civiles et administratives .

C'est un échec pour la direction CITROËN qui, depuis 25 ans, viole les lois sur le fonctionnement des comités d'entreprise, des comités d'hygiène et de sécurité, du service de médecine du travail. Violations encore plus accentuées depuis 1970, où elle a noyauté par les pressions de toutes sortes, l'unique comité d'entreprise par des éléments C.F.T. à sa solde.

Cette décision est cependant loin de tout régler chez Citroën, notamment la liberté d'expression syndicale des travailleurs.

Elle devrait néanmoins permettre de créer des services médicaux conformes à la réglementation, d'instituer 6 Comités d'Hygiène et Sécurité, de prendre en charge beaucoup plus complètement les problèmes de conditions de travail, d'emploi, de mutations et de licenciements, de commencer à appliquer les textes concernant la formation permanente.

Pour les organisations syndicales et les travailleurs, la lutte continue plus que jamais chez Citroën.

ACTIONS EN BREF

— PORCHER à Revin (Ardennes)

Après 11 jours de grève des travailleurs des fours, un protocole d'accord est intervenu entre la direction et les sections C.F.D.T. et C.G.T., qui prévoit : la compensation intégrale des pertes de salaire en cas de maladie ou accident — la majoration à 65 % des heures de travail des dimanches et jours fériés — l'étude de l'amélioration des conditions de travail. Ceci a été accepté par les grévistes par 30 voix contre 6.

ETS MARREL à Rive-de-Gier (Loire)

Après une semaine de grève, les 1 500 travailleurs ont repris le travail. Un accord a été conclu avec les syndicats C.F.D.T., C.G.T. et C.F.T.C., qui prévoit :

— Pour l'ensemble du personnel : une augmentation de salaire de 2 % en 2 étapes (1.12.72 et 1.1.73)

— Pour les mensuels : en plus de cette augmentation, une augmentation immédiate qui, ajoutée à celle de septembre, porte la majoration à 6 % ; et la révision du système des primes (un rappel de 3 % sera fait sur les primes de septembre)

— Pour les manutentionnaires de la tôleerie : la révision du système des primes.

— BERLIET à Vénissieux, Bourg et St-Priest

Face au lock-out de plusieurs chaînes de montage à Vénissieux, les débrayages, commencés fin septembre, s'aggravent. Les travailleurs et leurs syndicats C.F.D.T. et C.G.T. entendent protester contre les réductions d'horaires non compensées et l'accroissement de la productivité. En conséquence, ils revendentiquent une augmentation uniforme de 200 F par mois et une amélioration de leurs conditions de travail.

— BIG-DUTCHMANN (Côtes-du-Nord)

Le 11 septembre, les 70 salariés de l'entreprise, décidaient la grève illimitée afin d'obtenir une prime d'ancienneté, une prime de fin d'année et une augmentation de 0,75 F de l'heure. En réponse, le directeur, après un voyage aux Etats-Unis où se trouve la direction du trust, annonce des « mesures radicales » : à savoir la fermeture du département « Montage », qui occupe 50 personnes sur les 70 de l'usine de St-Carreuc. 50 travailleurs ayant usé de leur droit de grève se retrouvent ainsi au chômage.

La F.G.M. a demandé à la Fédération Internationale des Ouvriers sur Métaux d'intervenir auprès des syndicats concernés par cette entreprise. Elle a demandé aux syndicats hollandais ainsi qu'à la Fédération Européenne des Métallurgistes d'intervenir auprès du siège européen.

— GRANDE CHAUDRONNERIE LORRAINE à Nancy

La grève des travailleurs de la mécanique, déclenchée le 20 septembre par la C.F.D.T. et la C.G.T., s'est étendue début octobre aux 3 usines de la société, et est suivie par 85 % du personnel. Les revendications concernent : les salaires (0,50 F de l'heure) — l'attribution d'une prime de transport et d'une prime de repas — et surtout l'amélioration des conditions de travail et de sécurité qui sont particulièrement mauvaises (en 8 mois à la mécanique, 52 accidents du travail pour 50 ouvriers !).

Le Conseil Fédéral réuni les 5-6-7 octobre 1972 a adressé aux organisations qui composent la F.G.M. une déclaration précisant les positions de notre fédération sur les différents problèmes posés actuellement aux travailleurs.

Cette déclaration, dans sa partie concernant l'action revendicative, précise les objectifs des mois à venir pour l'ensemble de la F.G.M.

Ces objectifs demandent une action à deux niveaux.

L'action sur les salaires et les conditions de travail dépend surtout de l'initiative des sections syndicales, tant les problèmes se posent différemment dans chaque entreprise. Le rôle de la Fédération consiste surtout à alimenter les sections sur la nature et le contenu des objectifs à se fixer en ces domaines.

La durée du travail, la retraite à 60 ans et les classifications sont à considérer en rapport avec les négociations qui doivent s'ouvrir ou se poursuivre avec l'U.I.M.M. sur ces deux points. La F.G.M. devrait donc avoir l'occasion de proposer un développement important et coordonné de l'action sur ces revendications.

POUR SOUTENIR L'ACTION

La F.G.M. a édité un document sur les conditions de travail. La politique de salaires et le problème des classifications feront l'objet de deux autres documents destinés aux sections syndicales. La F.G.M. a écrit le 27 septembre à l'U.I.M.M., demandant la réunion de la commission nationale paritaire de la métallurgie, afin de réouvrir les négociations restées en suspens. La F.G.M./C.F.D.T. et la F.T.M./C.G.T. ont décidé de rédiger un mémorandum commun sur les objectifs à négocier avec l'U.I.M.M., afin de mener unitairement la lutte à ce niveau.

le Conseil Fédéral de la FGM CFDT appelle à développer l'action

■ Salaires et Pouvoir d'achat

L'évolution des salaires réels atteindra pour l'année 10 à 11 % dans la métallurgie. Or les essais de négociation des salaires réels, que les patrons ont tenté de nous faire accepter au niveau des chambres patronales, étaient, tout compris, de l'ordre de 5 à 6 % dans l'année.

Quant à des négociations nationales éventuelles avec l'U.I.M.M., elles supposent d'abord la reconnaissance d'une grille nationale hiérarchique unique, en coordination avec nos propositions sur les classifications et la valeur d'un point minima national, applicable à toute la grille.

Le Conseil Fédéral refuse par ailleurs de déterminer nationalement un quelconque S.M.I.C. métallurgie, qui ne prendrait pas en compte la durée de travail et qui n'aurait pas pour base une durée de travail hebdomadaire de 40 heures.

Pour l'instant, l'entreprise nous semble être le seul lieu, où nous avons quelque chance de faire évoluer les salaires réels, avec pour objectifs :

- le maintien du pouvoir d'achat pour toutes les catégories professionnelles,
- l'accroissement plus rapide du pouvoir d'achat des salaires les plus bas,
- un salaire plancher, base 40 heures, pas inférieur à 1 000 francs.

■ Conditions de travail

Le Conseil Fédéral a confirmé l'importance des initiatives à prendre sur les conditions de travail.

Les sections syndicales et toutes les organisations de la Fédération sont invités à multiplier les interventions et actions sur cette question, à l'aide du document fédéral réalisé sur ces problèmes.

Ce type de problème ne peut être sérieusement pris en charge que par une action au niveau des entreprises. Les sections syndicales ont donc un rôle primordial à jouer dans cette action.

■ Réduction du temps de travail

Avant la fin de l'année, une nouvelle négociation est prévue avec l'U.I.M.M. pour fixer de nouvelles étapes vers les 40 heures.

Ceci doit être l'occasion d'un développement important et coordonné de l'action de tous les métallurgistes du pays.

Chaque section syndicale doit inclure cette action dans ses objectifs, de novembre jusqu'à la signature.

■ Avancement de l'âge de la retraite

La négociation qui va s'ouvrir doit comporter, en plus des étapes nouvelles pour les 40 heures, des dispositions spécifiques concernant l'avancement de l'âge de la retraite des métallurgistes.

Cette revendication pour aboutir, demande à être particulièrement développée et défendue dans les entreprises.

■ Les classifications

Depuis quatre ans, des négociations sont ouvertes avec l'U.I.M.M., qui les a une nouvelle fois bloquées.

Dans de nombreuses entreprises, les patrons proposent l'ouverture de négociations sur ce problème.

D'une façon générale, les négociations ouvertes ne prennent pas en compte notre proposition incluant une politique d'ensemble des classifications.

Nous refusons donc un simple aménagement de ce qui existe déjà dans les entreprises et nous ne devons pas permettre aux patrons d'échapper à une véritable négociation sur ce problème.

Le Conseil Fédéral engage les sections syndicales :

- à ouvrir ce débat avec les travailleurs,
- à définir avec eux les moyens d'actions à entreprendre,
- à prendre en considération les périodes de renouvellement de l'accord sur la durée du travail,

A ASSURER LE DEVELOPPEMENT DE L'ACTION LE PLUS RAPIDEMENT POSSIBLE.



CITROEN : EN FRANCE, EN ESPAGNE

de l'exploitation à la répression armée

Les travailleurs d'Espagne paient très chers, encore une fois, le droit de défendre librement leurs revendications. A Vigo, la lutte des travailleurs de Citroën Hispania pour la réduction de la durée du travail, vient d'être durement réprimée.

Les licenciements s'ajoutent aux licenciements. Il y en a 150. Pour certains c'est la prison.

La Société Citroën a trouvé dans le régime franquiste, l'accomplissement de ses désirs : maintenir l'exploitation grâce au soutien du régime politique.

Pourtant la riposte de la classe ouvrière a été exemplaire. Après les premiers licenciements de Citroën, la grève

a été totale dans toute l'usine, les chantiers navals et les autres entreprises. Des milliers de travailleurs, tous les habitants ont soutenu l'action. Les incidents ont été violents entre la police armée et la classe ouvrière.

Pour Citroën seul il y a 43 licenciés, quatre sont en prison.

Aux marques de sympathie et de solidarité, doivent s'ajouter l'organisation de l'aide financière pour les emprisonnés, les licenciés, leurs familles. Les fonds sont recueillis par les délégués F.G.M. ou à adresser au C.C.P. F.G.M.-C.F.D.T. 537-50 Paris.

Pour le soutien à la lutte des travailleurs de CITROEN HISPANIA, pour leur droit à être libres.

POUR LE RESPECT DE LA SOUVERAINETE DU PEUPLE CHILIEN CONTRE L'IMPERIALISME DES FIRMES MULTINATIONALES

Après l'expression indiscutable du peuple chilien, de sa volonté de récupérer par la voie démocratique ses propres richesses, les puissances capitalistes contre-attaquent.

Après la nationalisation des mines et usines de cuivre au Chili, votée à l'unanimité par le Parlement, la compagnie américaine KENNEDY vient d'intenter un recours de saisie sur 1 250 tonnes de cuivre achetées par des usines françaises.

Le tribunal de Paris, se rendant aux arguments des capitalistes américains, a ordonné de ne pas payer le prix du cuivre au gouvernement chilien, mais de différer le paiement.

Cette décision contestable juridiquement, a soulevé l'indignation des travailleurs chiliens, mais aussi de l'opinion internationale.

Les conséquences d'une telle procédure seraient considérables, si elle était renouvelée.

Elle bafoue le droit du peuple chilien de décider et de disposer démocratiquement et pacifiquement de ses richesses.

Alertée par la F.I.O.M. et directement par la Confédération des travailleurs du cuivre chilien, la F.G.M. a engagé toutes les démarches nécessaires avec la C.F.D.T. et le « Comité de soutien à l'action du Président Allende » où siègent aussi la C.G.T., la F.E.N., le P.S. et le P.C.F.

Une délégation est intervenue au quai d'Orsay auprès du ministère des Affaires Etrangères, un meeting national sera tenu au Havre, le jour de l'arrivée du bateau chilien.

Une nouvelle procédure sera engagée le 19 novembre en appel auprès du tribunal de Paris.

C'est un premier succès.

Il faut continuer la pression, pour contrer comme l'a dit la C.F.D.T., « toute attitude qui pourrait contribuer, sous quelque forme que ce soit, à la remise en cause du processus de transformation sociale établi soverainement par le peuple chilien ».

Les travailleurs des usines qui consomment du cuivre chilien, doivent manifester leur soutien aux travailleurs du Chili.

Les sections de la F.G.M./C.F.D.T. adresseront des pétitions de soutien à l'ambassadeur du Chili.

Au moment où les travailleurs français discutent et souhaitent une alternative socialiste à la majorité actuelle, l'événement en cause nous démontre clairement, que l'action de masse et l'appui conscient de la classe ouvrière sera indispensable, pour assurer le succès d'un processus démocratique de transformation socialiste.

Contre l'impérialisme des firmes multinationales, la solidarité de classe des travailleurs triomphera.

SIDERURGIE A FOS-SUR-MER ou comment devenir P.D.G. au frais du peuple.

Après sept ans de restructuration, qui ont déjà coûté plusieurs centaines de milliards d'anciens francs au fonds public et 35 000 emplois aux travailleurs, les deux géants de l'acier, Wendel Sidelor et Usinor vont se marier, pour enfanter l'usine de Fos-sur-Mer Solmer.

De Wendel a voulu créer Fos, pour contrer la concurrence d'Usinor sur le marché des tôles minces.

De Wendel, après avoir exploité la Lorraine et les Lorrains, cherche le soleil pour faire pousser ses bénéfices.

Le gouvernement, qui a fait des promesses aux Gaullistes de Provence, décide De Wendel, avec quelques aides financières, à installer dans le golfe de Fos une grande usine sidérurgique maritime.

Tant mieux pour les Marseillais, tant pis pour les Lorrains !

« Ce sera la grande affaire du XXe siècle » a déclaré Pompidou !

VERS LE MONOPOLE PRIVE, AVEC L'ARGENT DES CONTRIBUABLES

Seulement les problèmes apparaissent en cours de route. Les débouchés extérieurs sont moins évidents que prévus. Les Italiens ont des projets et des réalisations sur la Méditerranée, les Algériens et les Espagnols aussi. C'est leur droit.

Le marché sidérurgie est fragile. De Wendel hésite. A-t-il été trop gourmand ?

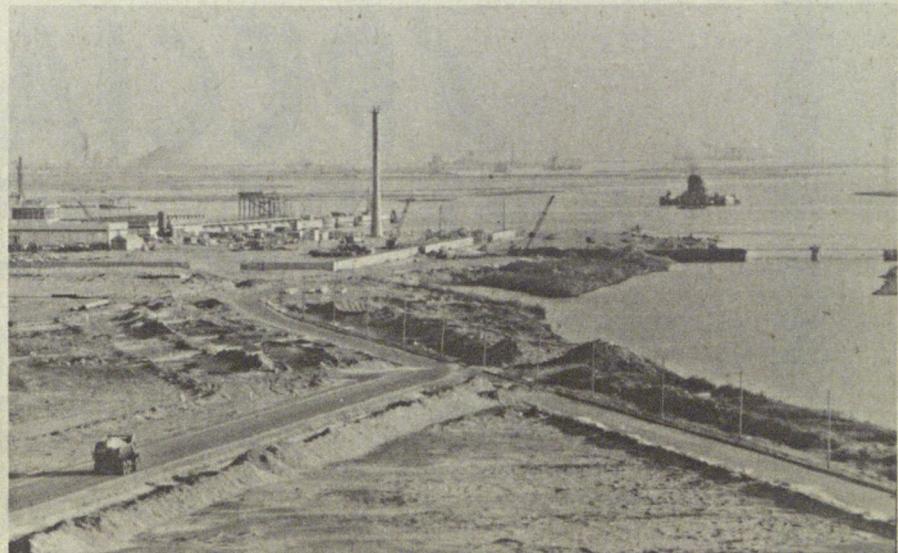


photo WINDENBERGER

Qu'à cela ne tienne, l'état U.D.R., l'état providence des P.D.G. en difficulté est là.

Usinor est « sollicité » d'apporter son appui à De Wendel, pour faire à coup sûr et à tout prix Solmer.

Mais M. Borgeaud, P.D.G. d'Usinor, qui a ses propres projets sur l'eau à Dunkerque, se fait prier. Pour le décider, l'Etat paraît-il est prêt à l'aider.

Mais qui est l'Etat ? d'où viennent les sous qu'on va prêter à M. Borgeaud ? Des contribuables bien entendu. Ainsi la boucle est bouclée ! Du perceleur au coffre des P.D.G., la sidérurgie devient ainsi un monopole de fait.

Quelles sont les garanties pour l'Etat ? Quelles conséquences pour les travailleurs ?

Quelle est la contrepartie exigée par l'Etat à son financement sans fin de la sidérurgie privée ?

Pourquoi l'Etat principal actionnaire de fait, ne réclame-t-il aucun droit dans la sidérurgie.

Quelles sont les garanties exigées par le gouvernement, pour pallier les conséquences sociales de la restructuration de la sidérurgie, dans cette nouvelle phase de la « guerre des trusts ».

Questions sans réponse, et pour cause.

LA REPONSE DES TRAVAILLEURS EST DANS L'ACTION

Une nouvelle phase de la longue lutte des sidérurgistes contre les « barons » de l'acier, est engagée.

C'est la lutte contre les orientations capitalistes du 6e plan.

Il faut donc que les travailleurs de la sidérurgie développent leur action, non seulement sur les objectifs touchant à leurs conditions de vie et de travail, mais aussi sur les objectifs de transformation économiques et politiques nécessaires, pour qu'ils obtiennent enfin le contrôle du fruit de leur travail.

PROCHAIN NUMERO

SPECIAL VOIX DES METAUX

La F.G.M.-C.F.D.T. organise en décembre-janvier, une campagne de syndicalisation à travers l'ensemble du pays. Vous êtes déjà adhérent à notre organisation. Il s'agit, maintenant, de multiplier l'efficacité de votre adhésion. Vouloir être mieux défendu, vouloir une organisation plus efficace, c'est agir pour développer VOTRE syndicat.

Le syndicat c'est vous.

Son efficacité dépend de chacun de ses adhérents. En décembre-janvier, la Voix des Métaux comportera un encart de huit pages à remettre à un non-syndiqué. Cet encart sera utile, si chaque lecteur habituel de la voix des métaux, est persuadé qu'il doit l'utiliser.

En faisant un nouveau syndiqué, chaque adhérent renforce l'efficacité de son adhésion.

CHAQUE ADHERENT EST CONCERNE

les conditions
de travail
des ouvriers spécialisés
et des travailleurs postés

Une brochure de 64 pages, éditée par la F.G.M./C.F.D.T., sur les **conditions de travail des ouvriers spécialisés en chaîne ou en poste.**

Un document de travail et de réflexion pour tous les militants

Adresse-toi à ton délégué
En vente à la F.G.M./C.F.D.T. 5, rue Mayran
75009 PARIS Prix 5 Frs - C.C.P. PARIS 537.50